

L'ESSENTIEL RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Syndicat
Mixte de
Traitement des
Ordures
Ménagères
du Nord
Seine-et-Marne

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



UN SYNDICAT DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Qui fait quoi ?

La pré-collecte (bacs) et la collecte



Les adhérents

Le traitement et la gestion des déchèteries

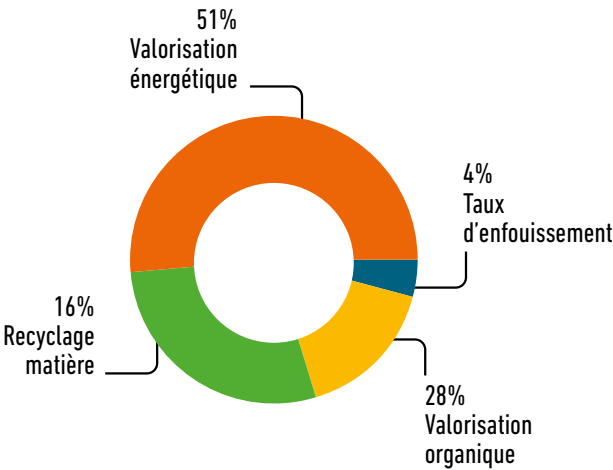


Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne

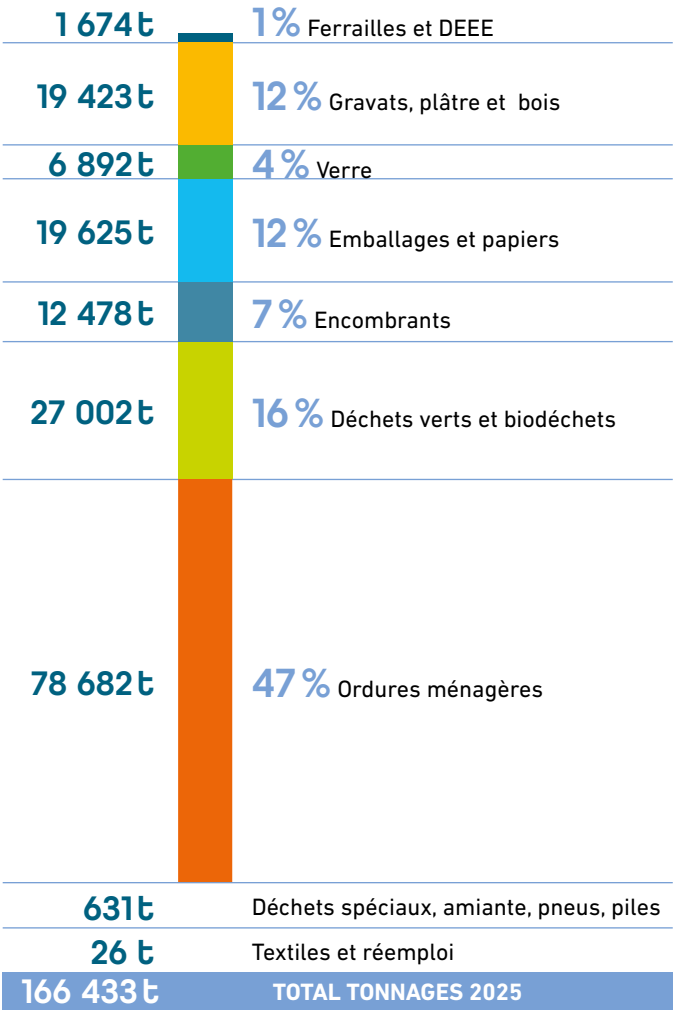
Répartition des modes de traitement des déchets des habitants du territoire du SMITOM*

En 2025, le SMITOM poursuit l'optimisation du traitement des déchets en privilégiant la valorisation matière, organique et énergétique, tout en limitant le recours à l'enfouissement.

* hors apports extérieurs

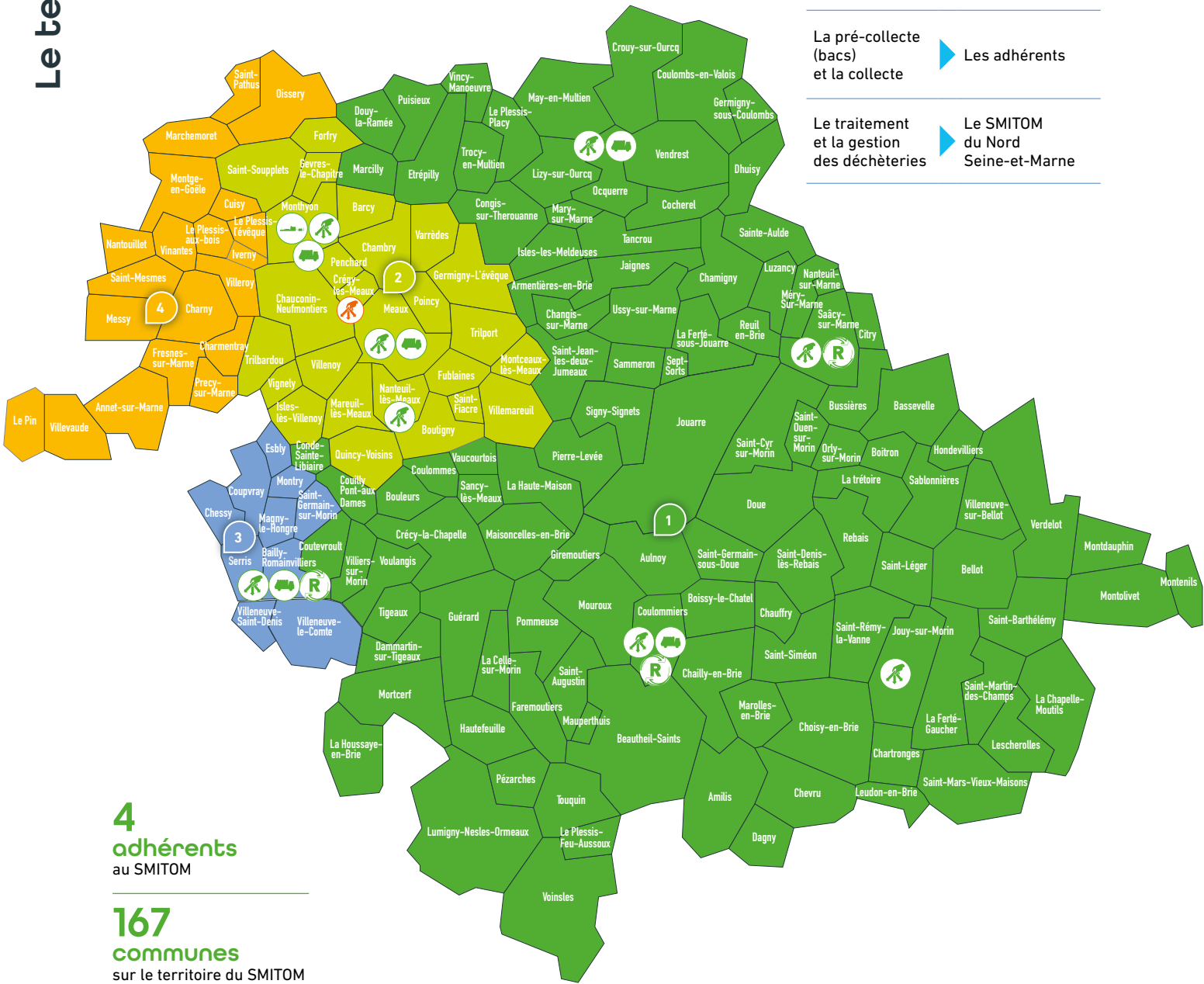
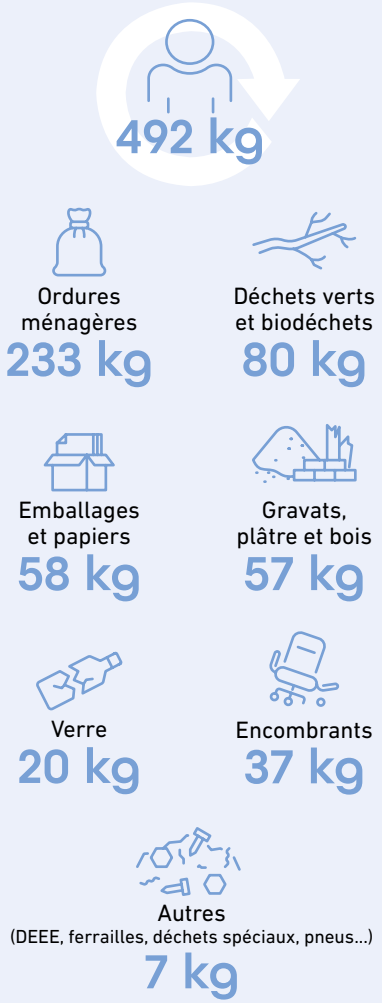


Répartition des déchets traités par nature en provenance des habitants du territoire*



* hors apports extérieurs

Quantité de déchets générée par habitant en 2025



4
adhérents
au SMITOM

167
communes
sur le territoire du SMITOM

338 410
habitants
soit 23,20 %
de la population
Seine-et-Marnaise

48
délégués
titulaires
et autant de suppléants
représentant les
intercommunalités
adhérentes au SMITOM

Les équipements

- Centre Intégré de Traitement
- Stations de transit
- Déchèterie classique
- Déchèterie sans collecte des DDS
- Containers réemploi



1 Covaltri77



2 Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM)



3 Val d'Europe Agglomération (VEA)



4 Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)

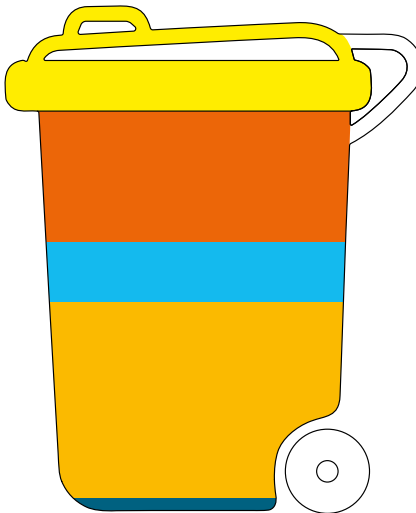
LE BAC D'ORDURE MÉNAGÈRE ET LA COLLECTE SÉLECTIVE

Décomposition poubelle type OMr de 233 kg d'un habitant du territoire du SMITOM en 2025



2025 : 78 682 TONNES COLLECTÉES SOIT KG/HABITANT	
77 kg	Collecte sélective
68 kg	Biodéchets
18 kg	Verre
11 kg	Textiles, chaussures, maroquinerie
6 kg	Déchèteries
181 kg	de déchets recyclables ou compostables
38 kg	Textiles sanitaires
13 kg	Déchets combustibles et non-combustibles
51 kg	d'ordures ménagères résiduelles

Décomposition d'un bac de collecte sélective d'un habitant du territoire du smitom en 2025



2025 : 19 620 TONNES COLLECTÉES SOIT 58 KG/HABITANT	
28 %	Refus
17 %	Plastiques
51 %	Fibreux
4 %	Ferreux



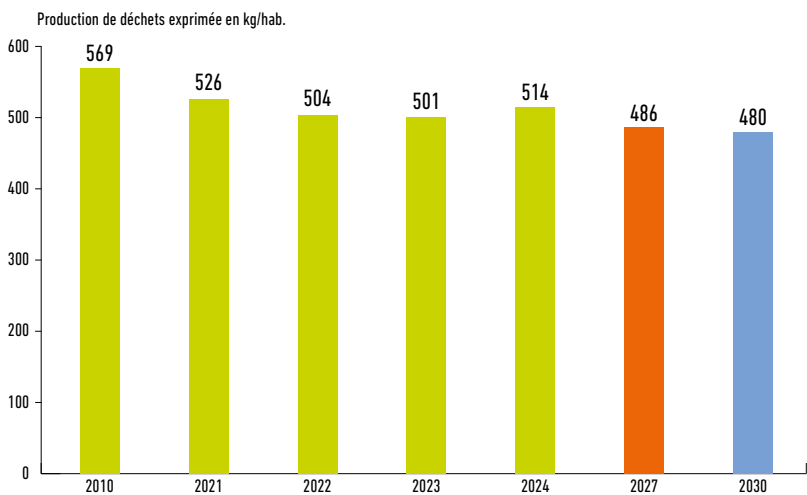
Objectif légal de réduction pour 2030 : - 15 % par rapport à 2010 (loi AGEC).

Objectifs 2027 du PLPDMA du SMITOM.

L'objectif du PLPDMA du SMITOM du Nord Seine-et-Marne est d'atteindre un ratio de 486 kg/hab en 2027.

Cet objectif est ambitieux, la Loi AGEC prévoyant un ratio de 480 kg/hab en 2030.

L'ensemble des Services du SMITOM œuvrent pour atteindre ces objectifs à travers la promotion de la réduction à la source, la consommation écoresponsable, le compostage, le réemploi et la réutilisation.



La sensibilisation, une priorité

11 160 personnes sensibilisées en 2025 soit 8 512 enfants, 1 033 jeunes et 1 615 personnes grand public dont 1 545 visiteurs de l'Unité de Valorisation Énergétique de Monthyon

La Prévention : 1 programme 6 orientations

Le SMITOM et ses adhérents montrent l'exemple : devenir éco-exemplaire

Consommer de manière responsable : des solutions à la portée de tous

Donner – Réparer – Réemployer pour augmenter la durée de vie des produits

Éviter les biodéchets en luttant contre le gaspillage alimentaire et en réduisant sa production de déchets végétaux en encourageant le compostage

Les professionnels s'engagent à réduire les déchets de leurs entreprises et ceux du BTP

Instaurer une tarification qui encourage le changement de pratique

Quelques chiffres

COMPOSTAGE
532 composteurs individuels
8 lombricomposteurs
13 sites de compostage partagés installés

RÉEMPLOI
19 ressourceries éphémères
10 Repair Café

AIDE AU JARDINAGE
178 subventions broyeurs
5 kits mulching

AIDE TEXTILE SANITAIRE
184 protections hygiéniques lavables
3 changes lavables
13 familles sensibilisées

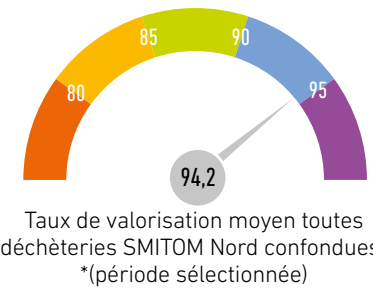
CONSOMMATION RESPONSABLE
26 ateliers thématiques
2 opérations « Famille Zéro déchet »

BILAN D'EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

● Fréquentation et tonnages

Déchèterie	Fréquentation	Tonnage
Bailly-Romainvilliers	38 017	6 155
Coulommiers	45 950	6 538
Crégy-lès-Meaux	11 638	1 410
Jouy-sur-Morin	17 819	2 596
Meaux	42 450	5 036
Monthyon	28 879	3 862
Nanteuil-lès-Meaux	35 308	4 558
Ocquerre	24 325	3 211
Saâcy-sur-Marne	18 904	2 468

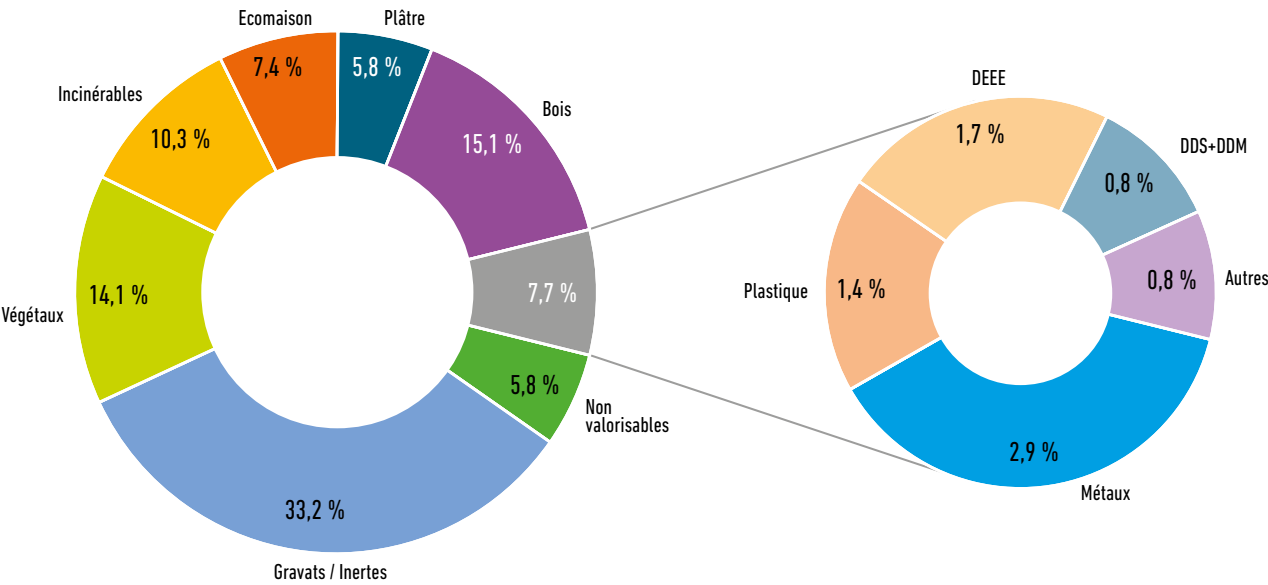
● La valorisation : une priorité



● Chiffres clés

- ➡ Une augmentation du nombre de passages : **+ 4 %**
- ➡ Un tonnage en légère baisse : **- 1 %**
- ➡ Une forte baisse des déchets enfouis : **- 5 800 t par an**
- ➡ Une augmentation continue des métaux et DEEE : respectivement **+ 44 %** et **+ 36 %** sur les deux dernières années
- ➡ Un taux de valorisation des déchets en augmentation : **+ 16 points**

● Pourcentage par typologie de déchets



LA REP POUR LES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BÂTIMENT (PMCB)
Fin 2023, les instances du SMITOM du Nord Seine-et- Marne exprimaient leur volonté de souscrire à la REP PMCB. La contractualisation avec l'OCAB, organisme coordonnateur de la filière, en janvier 2024, est venue concrétiser cette déclaration d'intention. Avec sa mise en œuvre dès le mois de février 2024, le syndicat est précurseur sur le sujet en faisant partie des 3 premiers syndicats en Île-de-France à souscrire à cette nouvelle filière REP. L'année 2025 a été l'occasion de consolider cette REP après une montée en puissance progressive.
L'objectif premier était de proposer une solution aux artisans au travers de la gratuité / réduction des frais de prise en charge de certains flux (gravats, plâtre, bois, etc.) issus de leur chantier et lutter ainsi contre les dépôts sauvages.

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne, en partenariat avec l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (Ordif) a instruit la matrice standard d'expression des coûts. Cet outil est un cadre de présentation des coûts du service d'élimination des déchets. Calcul du Coût HT du service public Le calcul des charges et des produits permet de présenter les différents coûts de la gestion des déchets, d'expliquer ce que ce coût contient comme produits et charges, de quel type de coût il se rapproche

● Rappel des différentes Formes de coûts

- 1 **Le coût complet** = somme des charges avec prise en compte de la totalité des frais de structures et des dotations aux amortissements
- 2 **Le coût technique** = somme des charges – recettes industrielles
- 3 **Le coût partagé** = coût technique – soutiens des sociétés agréées
- 4 **Le coût aidé** = coût partagé – subventions d'investissements et aides au fonctionnement
- 5 **Le coût imputé** = ensemble des contributions perçues pour financer le service (appels de fonds)

Année 2025 Montants HT	Flux des déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets alimentaires	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	
Charges	17 340 258	152 506	6 259 003	184 430	767 980	5 357 310	665 802	30 727 289
Recettes	5 364 586	125 025	5 929 913	5 279	18 374	569 781	195 699	12 208 656
Total financement	20 257 784	0	0	0	0	54 501	0	20 312 284
Coût complet en € / tonne	179	22	321	279	36	190	197	180
Coût complet en € / habitant	41,2	0,5	18,5	0,5	2,3	15,8	2,0	80,8
Coût aidé € HT	11 975 673	27 481	329 090	179 151	749 606	4 787 529	470 103	18 518 633
Coût aidé en € / tonne	154	4	17	271	35	170	139	122
Coût aidé en € / habitant	35,4	0,1	1,0	0,5	2,2	14,1	1,4	54,7

Matrice non validée au 04/06/2026

● Coût aidé en € HT/habitant/an sur le territoire du Smitom

OMR	Papier et emballage	Verre	Déchets des déchèteries	Déchets alimentaires	Déchets verts en PàP	Encombrant en PàP	Total
35,40 €	1,00 €	0,10 €	14,10 €	0,50 €	2,20 €	1,40 €	54,7 €

LES PERSPECTIVES 2026

- Poursuite de la modernisation raisonnée de l'UVE : exploitation des enseignements de la concertation menée en 2025, préparation du renouvellement du contrat de concession et définition des évolutions à engager pour adapter l'outil de traitement aux objectifs de réduction des déchets.
- Déploiement de l'AAP CITEO avec les adhérents : mise en œuvre des actions destinées à améliorer la qualité du tri, réduire le taux de refus en entrée de centre de tri et mieux capter les matières recyclables encore présentes dans les ordures ménagères.
- Renforcement des actions de prévention : poursuite du PLPDMA, accompagnement des habitants sur le compostage, les biodéchets, le réemploi, la réparation et la réduction des emballages jetables.
- Développement de l'économie circulaire et de la valorisation énergétique : poursuite du projet de raccordement de la future ferme aquacole Lisaqua à l'UVE de Monthyon, afin de valoriser la chaleur fatale produite par le site.
- Modernisation et sécurisation des déchèteries : poursuite des travaux engagés, amélioration des conditions d'accueil des usagers, renforcement de la sécurité des sites et développement des filières de valorisation matière.
- En 2026, le SMITOM entend ainsi poursuivre une stratégie fondée sur la sobriété, l'innovation et la performance environnementale, avec un objectif clair : réduire les déchets à la source, améliorer la qualité du tri et renforcer la valorisation des ressources au bénéfice du territoire.

